

LA CARTE CITOYEN OBLIGATOIRE À COMPTER DU 1^{er} AOÛT 2016

Carte citoyen

- Gratuite
- Remplacera graduellement la carte de bibliothèque;
- Facilitera vos inscriptions aux activités en ligne;
- Servira de pièce d'identification pour les services offerts par la ville.

Carte ami

- Gratuite
- Remplacera graduellement la carte de bibliothèque;
- Facilitera vos inscriptions aux activités en ligne;

Comment obtenir la carte citoyen?

Nouvelle demande

Si vous êtes détenteur d'une carte d'abonné de la bibliothèque ou pour toute nouvelle demande, vous devez en faire la requête de la façon suivante :

- Vous rendre à la bibliothèque ou aux bureaux administratifs du centre sportif aux heures d'ouverture.
- Présenter, pour chaque membre de la famille, une preuve de résidence sur laquelle nous retrouvons le nom et l'adresse.
- Présenter, pour chaque enfant de 17 ans et moins, un document sur lequel on retrouve la date de naissance.

Preuves de résidence acceptées :

– Pour une personne de 18 ans et plus : permis de conduire, copie du compte de taxes municipales (ou scolaires), bail, relevé de compte récent d'un fournisseur de service (ex. : Hydro-Québec, Bell, Vidéotron, etc.) ou toute preuve de résidence indiquant le nom et l'adresse sur un même document.

– Pour une personne âgée entre 6 et 17 ans : bulletin scolaire (le plus récent), permis de conduire, ou un certificat de naissance.

– Pour une personne âgée entre 0 et 5 ans : certificat de naissance, carte d'assurance-maladie ou passeport (preuve de la date de naissance)

Prise de photo

Chaque membre de la famille sera photographié (sans frais), sauf les enfants de moins de 6 ans.

Carte perdue

Pour remplacer une carte citoyen perdue, vous devrez vous présenter à la bibliothèque. Il est à noter que des frais de 2 \$ seront perçus pour émettre une nouvelle carte.